

Le Réexamen :

Il a lieu dans les 10mn avant le départ d'une étape. Le cheval peut être présenté avec son harnachement.

Le réexamen reprend le protocole d'un contrôle habituel. Dans le cadre de ce réexamen, la F.C. ne peut à elle seule causer l'élimination.

En cas de boiterie ou si plusieurs critères physiologiques sont défavorables, le vétérinaire proposera l'élimination au jury.

Le réexamen est obligatoire avant le départ de la dernière étape des CEN et peut être demandé par un vétérinaire ou par le jury sur les autres épreuves.*